

Jumelage, TAIEX et SIGMA dans les **pays couverts** par l'instrument européen de voisinage et de partenariat **2013** Rapport d'activité



Štefan Füle
Commissaire européen
pour l'Élargissement et la
Politique de voisinage

Avant-propos

Dans une période prolongée de difficultés économiques et financières, il est encourageant de voir combien les valeurs fondamentales de l'Union européenne (UE) demeurent un exemple pour notre voisinage et l'encouragement à engager des réformes. Les bénéficiaires de la politique d'élargissement et de voisinage n'ont cessé de solliciter notre aide pour mieux comprendre l'*acquis* communautaire et la manière dont il est mis en œuvre et appliqué au niveau des États membres de l'UE. Ils ont également requis notre aide pour renforcer la capacité de leurs administrations publiques.

Le présent rapport montre à cet égard combien les instruments de renforcement des institutions, tels que le Jumelage, TAIEX et SIGMA, facilitent l'échange d'expériences, de savoir-faire et des meilleures pratiques entre les États membres de l'UE et les bénéficiaires.

La perspective de l'élargissement et celle d'une relation privilégiée entre l'UE et son voisinage exige engagement, sérieux et crédibilité tant de la part de ceux qui procurent de l'aide que des bénéficiaires. Grâce à la contribution essentielle des fonctionnaires des États membres de l'UE – à travers les activités à court terme proposées par TAIEX, l'approche programmatique à long terme du Jumelage et les questions de gouvernance publique traitées par SIGMA – ces principes se matérialisent dans des actions concrètes et prennent tout leur sens.

Comme le souligne ce rapport, l'augmentation constante du nombre de demandes d'assistance technique « de pair à pair », enregistrée en 2013, dans le cadre des programmes de Jumelage, TAIEX et SIGMA, montre combien la possibilité d'offrir une coopération directe entre fonctionnaires est appréciée.

Le 1er juillet 2013, l'Union européenne a accueilli la Croatie en tant que 28^{ème} État membre. Cette adhésion marque une nouvelle étape dans la construction d'une Europe unie et constitue une référence pour la politique d'élargissement de l'Union. Les instruments TAIEX et de Jumelage ont accompagné la Croatie durant tout le processus de rapprochement de la législation depuis le début des négociations d'adhésion.

Dans les pays couverts par la politique de voisinage, des progrès ont été enregistrés en 2013 en vue de la création d'un espace de sécurité et de prospérité. Cette année a également été marquée par des crises renforçant la nécessité d'une aide soutenue aux réformes dans les pays de l'est et du sud de la région.

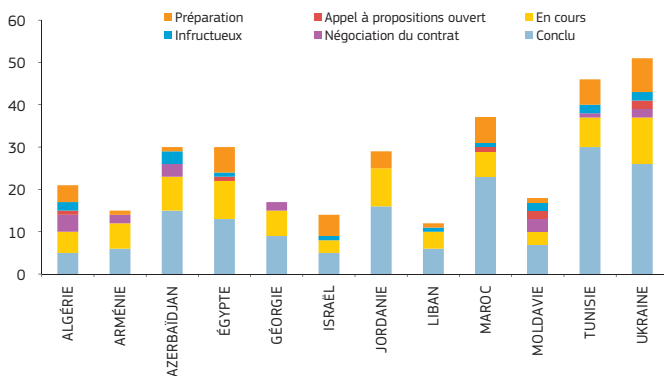
Face aux grands défis rencontrés **par les régions couvertes par les** politiques de l'élargissement et du voisinage, le rapport d'activité 2013 sur les instruments de renforcement des institutions souligne l'importance croissante de ces derniers en tant que plates-formes d'échanges constructifs d'idées et de savoir-faire. Ces instruments établis de longue date demeurent de précieux atouts pour les administrations publiques engagées dans des réformes.



Activités de Jumelage en 2013

Depuis 2004, le nombre total de projets de jumelage s'élève à 329 dans les pays couverts par la politique de voisinage

Répartition par pays, prévisions incluses (fin 2013)

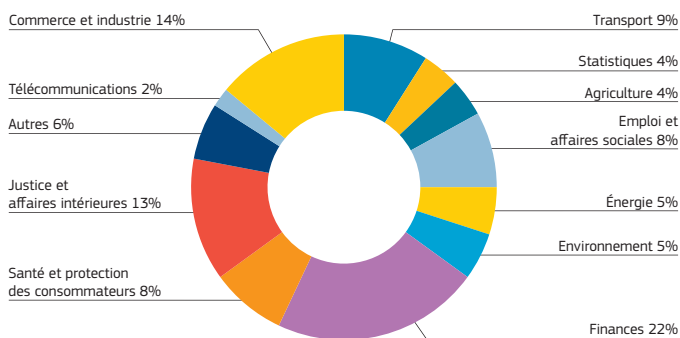


Algérie: En 2013, cinq projets étaient en cours de mise en œuvre dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, de l'agriculture, des transports, du commerce et de la justice. Par ailleurs, quatre projets commenceront au cours des premiers mois de 2014 dans les domaines de l'agriculture, de la santé et des consommateurs, de l'environnement et du commerce.

Arménie: Dix projets étaient en cours de mise en œuvre durant l'année 2013, notamment dans les domaines des statistiques, de l'aviation civile, de la concurrence, de la protection des consommateurs, de la propriété intellectuelle, des douanes, de la sécurité des aliments, de la justice, de la migration et de l'environnement. Quatre d'entre eux ont été clôturés en 2013, alors que deux commenceront dans les premiers mois de 2014, dans les domaines du contrôle des finances publiques et de l'éducation.

Azerbaïdjan: En 2013, des jumelages dans les domaines de l'administration maritime, de la radioprotection, de la migration, de l'encadrement des marchés financiers, du tourisme et du cadastre étaient en cours de mise en œuvre. Deux projets ont démarré dans les domaines de la sécurité de la construction et de la protection sociale pour personnes handicapées et trois autres ont été préparés avec un démarrage au début de 2014 dans les domaines des taxes, du financement de la protection sociale et de la standardisation. En 2013, quatre projets ont été clôturés dans les domaines du contrôle des finances publiques, de la propriété intellectuelle, de la formation professionnelle agricole et des affaires sociales.

Projets de jumelage par secteur dans les pays du voisinage (fin 2013)



Égypte: En 2013, quatre projets de jumelage étaient en cours dans les domaines de la formation, l'éducation, la fiscalité foncière et la protection des consommateurs. Quatre nouveaux contrats ont été signés dans les domaines suivants: transport ferroviaire, énergie électrique, métrologie et accréditation. En outre, quatre fiches de jumelage sur la concurrence, la standardisation, la recherche agricole et les normes comptables seront lancées au premier semestre 2014.

Géorgie: Trois projets ont été conclus en 2013 dans les domaines des finances, de l'environnement et de la culture. Treize projets de jumelage étaient en cours en 2013, dans les domaines des transports, des douanes, de la standardisation, de l'environnement (2), de la justice, du tourisme, de l'accréditation, des affaires intérieures, de l'énergie, de la gouvernance électronique, de la culture et des finances publiques. Deux autres projets ont démarré début 2014, dans les domaines des finances et de l'audit.

Israël: Quatre projets de jumelage étaient en cours en 2013 dans les secteurs du développement rural, de la protection de l'environnement, des services vétérinaires et des statistiques. Une fiche de projet de jumelage a été relancée début 2014 dans le domaine de l'énergie. Deux appels à propositions supplémentaires sont en préparation pour lancement en mai et juin 2014 dans les domaines des services vétérinaires et de la protection environnementale.

Liban: Quatre projets de jumelage étaient en cours en 2013 dans les domaines des douanes, des taxes, de l'accréditation et des finances.

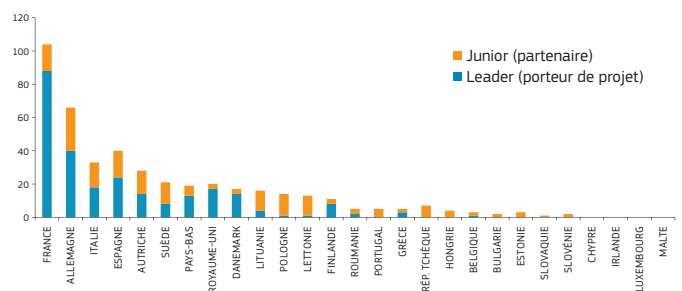
Jordanie: Treize projets de jumelage étaient en cours en 2013 dans les secteurs suivants: affaires sociales, énergie, tourisme, transport, agriculture, cadastre, protection de l'environnement et des statistiques, justice, sécurité et finances.

Moldavie: Cinq projets étaient en cours de mise en œuvre en 2013, dans les domaines de l'agriculture, des finances, du développement régional, du commerce et des droits du consommateur. Deux contrats de jumelage ont été signés à la fin de l'année 2013 pour des projets dans les domaines de la santé et des partenariats public-privé. Cinq projets débuteront en 2014 dans les domaines des finances, du commerce et du cadastre.

Maroc: En 2013, 14 projets de jumelages étaient en cours, notamment dans les secteurs suivants: finance, commerce et industrie, emploi et affaires sociales, environnement, transport. Un nouveau projet dans le domaine des droits de l'homme débute début 2014.

États membres sélectionnés pour des projets de jumelage

23 États membres ont été sélectionnés pour participer aux 255 jumelages attribués dans les pays voisins (fin 2013)

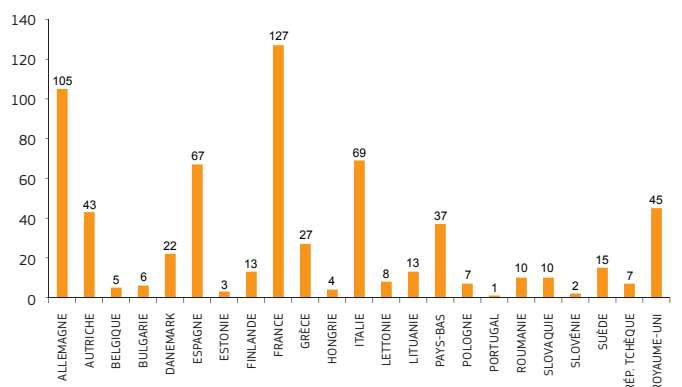


Tunisie: Le nombre de jumelages en cours était élevé en 2013 avec 16 projets. Les secteurs concernés incluaient en particulier: emploi et affaires sociales, environnement, finance, commerce. Un nouveau projet dans le domaine des télécommunications sera lancé début 2014.

Ukraine: En 2013, 16 jumelages institutionnels étaient en cours de mise en œuvre en Ukraine dans des domaines variés (justice, fonction publique, standardisation, statistiques, transport, télécommunications) dont le tiers ont fait l'objet d'un appel à propositions au cours de l'année. Pour les mois qui viennent, les perspectives de jumelage concernent les domaines des finances publiques, la gestion intégrée des frontières et la formation des fonctionnaires publics.

Nombre de propositions de jumelage émanant des États membres

646 propositions, en tant que porteur de projet, émanant de 23 états membres pour 271 appels à propositions de jumelages clôturés (fin 2013)



Jumelage: Histoires à succès

Facilitation du commerce - le soutien à la mise en œuvre de la feuille de route pour la conclusion de l'accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels

Jordanie

Contexte

L'Accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA) est un accord de reconnaissance mutuelle fondé sur l'alignement du système législatif et de l'infrastructure du pays concerné avec ceux de l'Union européenne. L'adoption du système de l'UE contribuera à l'élimination d'obstacles techniques au commerce.

Cet accord est en cours de préparation et de négociation avec les pays voisins, notamment ceux de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne, Tunisie) et l'Ukraine. Les principaux secteurs concernés sont les machines, les produits électriques, les produits de construction, les équipements sous pression, les jouets, les appareils médicaux, les appareils à gaz et les produits pharmaceutiques. Un premier ACAA avec Israël sur les bonnes pratiques de fabrication des produits pharmaceutiques est entré en vigueur le 19 janvier 2013.

Le projet de jumelage vise à permettre la conclusion de l'ACAA entre la Jordanie et l'Union européenne sur la base de la feuille de route de l'ACAA approuvée par les autorités jordaniennes en 2009. Doté d'un budget de 1,2 million d'euros, le projet a débuté en octobre 2011 pour une durée de 20 mois. Les produits électriques, les appareils à gaz et les jouets ont été identifiés comme des secteurs prioritaires.

Composantes

- Le projet visait à aider l'**Institut jordanien de normalisation et de métrologie (JSMO)** et toutes les parties concernées dans la mise en œuvre de la feuille de route jordanienne pour la négociation et la signature de l'ACAA. Le projet s'est concentré sur quatre volets : 1) l'harmonisation et l'application de toutes les législations communautaires en vigueur applicables aux secteurs industriels prioritaires choisis; 2) la mise en place d'un système de surveillance du marché avec attribution de responsabilités bien définies; 3) l'élaboration des politiques et des procédures d'accréditation des organismes notifiés et l'octroi à ces derniers des moyens nécessaires; 4) l'information et l'aide technique aux industries.
- L'Institut allemand pour la recherche et les essais de matériaux, en coopération avec l'Institut slovène de la qualité et de la métrologie, a travaillé de concert avec l'Institut jordanien des normes et de la métrologie.

Résultats obtenus

- La législation de l'UE pour les trois secteurs industriels choisis a été transposée dans les règlements et instructions techniques jordaniens et les commentaires formulés par les services compétents de l'UE ont été pris en considération. Les règlements techniques et les instructions sont entrés en vigueur le 1er janvier 2014.
- Les normes de l'UE ont été transposées dans les normes jordaniennes.
- La candidature de l'**Organisation jordanienne de normalisation et de métrologie (JSMO)** pour devenir membre affilié du CENELEC (Comité européen de normalisation électrotechnique) a été approuvée en juin 2012.
- Un comité de surveillance du marché national a été créé et un plan d'action a été mis en place pour assurer la coordination des autorités compétentes sous la direction de l'Organisation jordanienne de normalisation et de métrologie. Il est opérationnel depuis le mois de janvier 2013.
- Une unité de notification a été créée au sein du JSMO et les fonctionnaires de cette unité ont été formés pour évaluer les organismes d'évaluation de la conformité des candidats. L'unité a été reconnue en tant que un membre associé de la Coopération européenne pour l'accréditation.
- Un centre d'information a été créé au sein du département de gestion des connaissances du JSMO. Ce centre offre des services en matière de marquage CE et de sécurité pour les industries.
- Les autorités jordaniennes sont techniquement prêtes à commencer la négociation de l'ACAA.



Renforcement de la gestion des finances publiques en République de Moldavie

République de Moldavie

Contexte

Dans le cadre de sa stratégie de réforme dans le domaine de la gestion des finances publiques, la République de Moldavie s'est fixée comme objectif d'adopter le système de contrôle interne des finances publiques (CIFP) de l'Union européenne (UE). Le CIFP, par opposition au système de révision et de contrôle financier, transfère la responsabilité des contrôles internes aux gestionnaires, récupérant ainsi ce contrôle préalable à trois niveaux différents au sein de chaque ministère. L'ancien modèle de révision et de contrôle financier est basé sur un travail de supervision par des organes externes à une institution donnée, sans renforcement ad hoc des différentes institutions pour une meilleure gestion financière.

Le projet de jumelage vise à améliorer le contrôle interne des finances publiques en République de Moldavie, en renforçant les capacités d'audit interne, en favorisant le contrôle de la gestion financière, en introduisant le concept de responsabilité managériale et en mettant à jour les cadres législatifs et normatifs concernés. Le concept de contrôle interne des finances publiques de l'UE sert de référence pour les réformes envisagées par le gouvernement moldave dans le domaine de la gestion des finances publiques pour 2014-2017, en particulier dans le cadre de ce projet de jumelage.

Le projet a été financé par l'UE à hauteur de 1,5 millions d'euros et est mis en œuvre par la Suède et les Pays-Bas. La durée du projet est de 24 mois (novembre 2011 - novembre 2013).

Composantes

L'objectif général était d'améliorer la gestion financière du secteur public en République de Moldavie en s'alignant sur les normes et les meilleures pratiques européennes reconnues à l'échelle internationale, tandis que le but du projet était d'aider le ministère des finances à améliorer le contrôle interne des finances publiques (CIFP).

Les résultats obligatoires du projet étaient :

- le renforcement des capacités de l'unité centrale d'harmonisation au sein du ministère des finances pour superviser la mise en œuvre de CIFP en Moldavie;
- la mise à jour des cadres législatifs et normatifs;
- le renforcement de la capacité de gestion et de contrôle financiers;
- le renforcement de la capacité d'audit interne.

Les partenaires du projet s'accordent à dire que les résultats obligatoires obtenus, au regard des critères de référence fixés, ont permis d'atteindre le but du projet et de réaliser l'objectif général.



Résultats obtenus

- Le projet s'est achevé dans les délais. 25 activités, comprenant 82 missions, ont été organisées. Les activités ont donné lieu à quatre évaluations, la rédaction de trois nouvelles normes d'audit interne, le développement de matériel de formation en audit interne et en gestion financière, la formation de 27 formateurs, un grand nombre d'ateliers et de sessions de formation, quatre visites d'études internationales, la rédaction de deux manuels, l'élaboration de stratégies de communication et de CIFP ainsi que des activités pilotes impliquant 13 institutions. 27 experts de quatre États membres différents ont été impliqués dans le projet.
- L'Unité centrale d'harmonisation au sein du ministère des finances, l'Autorité de gestion financière nationale suédoise et l'Académie nationale néerlandaise des finances et de l'économie ont uni leurs efforts. Ces efforts conjoints ont permis la mise en place des fondamentaux nécessaires au développement du système CIFP au sein de l'administration moldave, lequel système œuvre déjà en faveur d'une administration publique plus transparente et responsable.

Jumelage: Histoires à succès

Appui au Système national de la recherche (SNR) au Maroc pour une intégration à l'Espace européen de la recherche (EER)

Maroc

Contexte

Ce jumelage institutionnel s'est inscrit dans le contexte des avancées réalisées ces dernières années par le Maroc dans le domaine de la recherche scientifique et technologique (RST) avec l'objectif affiché d'un rapprochement du système de recherche marocain avec les standards européens, tel que ciblé dans le Statut Avancé (document conjoint Union européenne (UE)-Maroc sur le renforcement des relations bilatérales signé en 2008). En particulier, ce jumelage, qui constitue une première dans le domaine de la recherche et de l'innovation au Maroc, a ciblé l'appui au Système national de la recherche (SNR) au Maroc pour une meilleure intégration dans l'Espace européen de la recherche (EER). Un budget de 1 350 000 EUR lui a été alloué par la Commission européenne dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association Maroc-UE (P3A). Ce projet a été réalisé entre mai 2011 et juillet 2013. Le contrat de jumelage a été signé par le ministère des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc en tant qu'autorité contractante, le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Maroc en tant qu'administration bénéficiaire et les ministères chargés de la recherche en France et en Espagne dont le Consortium a été retenu comme gestionnaire du projet.

Composantes

1. Rapprochement du cadre législatif et réglementaire marocain de l'*acquis* de l'UE
2. Renforcement des capacités organisationnelle et institutionnelle du Département chargé de la recherche
3. Elaboration et validation d'un système d'information
4. Transfert de savoir-faire relatif aux meilleures pratiques et aux outils méthodologiques associés à la RST
5. Méthodologie de gestion et mécanismes de programmation, de promotion, de valorisation et de coopération internationale de la RST, rapprochés des pratiques communautaires en la matière



Résultats obtenus

Au terme du projet, les activités déployées ont permis d'atteindre les résultats obligatoires du projet, notamment :

- des propositions de réformes permettant d'accélérer le rapprochement avec l'Espace européen de la recherche tels que, l'élaboration d'un projet de loi en vue de la création d'une agence nationale d'évaluation, la modification de la loi 01-00, portant organisation de l'enseignement supérieur pour consacrer un chapitre à la recherche et la réforme des statuts des personnels de recherche et mise à disposition d'un **modèle de référence** issu du cadre législatif français et espagnol ;
- des propositions de mécanismes incitatifs pour encourager le secteur privé à investir dans la recherche et le développement (R&D) et favoriser la valorisation de l'innovation et l'application des résultats de la RST dans le secteur privé;
- la réalisation d'un état des lieux des systèmes législatifs et réglementaires, ainsi que des mesures incitatives existantes, et préconisations pour le renforcement du système de protection de la propriété intellectuelle;
- l'identification des points d'attention dans la perspective de l'adoption de l'ensemble des textes nécessaires à la mise en place de l'Agence nationale de l'évaluation;
- des propositions argumentées en vue de la création d'un observatoire de la science et de la technologie / structure de production d'indicateurs de R&D.

La réalisation de l'ensemble des résultats a déjà contribué de façon significative à la concrétisation des objectifs du projet. Le succès et l'exemplarité du projet ont été unanimement salués par l'ensemble des acteurs présents à la conférence de clôture et au dernier comité de pilotage du projet. En effet, au-delà des résultats livrés, ce jumelage a été un projet très structurant pour le ministère et pour le système national de recherche et d'innovation marocain dans son ensemble. Il a donné une impulsion significative au processus de convergence avec l'*acquis* de l'UE dont les effets se feront ressentir au cours des prochaines années, notamment, i) l'amélioration de la gouvernance de la recherche scientifique des universités et des centres de recherche, ii) l'instauration d'une culture d'évaluation dans les instances nationales de recherche, iii) l'implication du secteur privé dans la recherche scientifique, iv) la mutualisation, au niveau national, des moyens consacrés à la recherche, et v) la promotion de la circulation internationale des compétences marocaines dans les domaines considérés comme prioritaires pour le Maroc.

Le jumelage en Croatie – sur la route de l'UE Un regard vers un pays ex-candidat à l'élargissement

Croatie

Contexte

Le projet de jumelage « renforcement des capacités pour une gestion efficace des fonds de la politique de cohésion de l'UE » (HR 08 IB SPP 02) a apporté une aide efficace dans un secteur important, la gestion et l'utilisation des Fonds structurels de l'UE en général et du Fonds de cohésion en particulier. Il s'agit en effet d'un enjeu clé pour la Croatie en tant que nouvel État membre.

Le projet, qui a duré 27 mois, a été mis en œuvre par le ministère du développement régional et des fonds de l'Union européenne et le ministère des finances de la République de Croatie en coopération avec le ministère des finances et l'Agence centrale de gestion des projets de la République de Lituanie et l'Agence nationale de développement de la République de Hongrie.

Composantes

L'objectif principal du projet, doté d'un budget de 2 millions d'euros, était d'augmenter la capacité de coordination et d'utilisation des Fonds structurels et de cohésion (FSC) de l'UE et d'assister la Croatie dans :

- les processus de coordination, de programmation, de suivi, d'information et de publicité des Fonds structurels et de cohésion de l'UE;
- la mise en œuvre d'une gestion et de contrôle financiers efficaces ainsi que la préparation à l'évaluation de conformité pour la gestion des Fonds structurels et de cohésion.



Résultats obtenus

- Les documents de programmation 2007-2013 ont été soumis à la Commission européenne qui a approuvé le cadre de référence stratégique national et trois programmes opérationnels.
- Le système de gestion et de contrôle des Fonds structurels de l'UE 2007-2013 a été mis en place et jugé conforme par l'organisme désigné (l'évaluation de la conformité est terminée).
- La capacité du pays bénéficiaire à gérer les Fonds structurels de l'UE a été considérablement améliorée sur une base durable. En tout, environ 800 personnes ont été formées et 14 modules de formation ont été créés.
- Une solide base de départ pour la période 2014-2020 a été mise en place : les principales priorités de développement national pour les 7 prochaines années ont été discutées avec un large public et présentées dans le projet d'accord de partenariat. Des programmes opérationnels ont également été élaborés avec des partenaires institutionnels et socio-économiques.

Activités de TAIEX en 2013

Qu'est-ce que TAIEX ?

Le programme TAIEX (Assistance technique et échange d'informations) a été mis en place dans les pays voisins et en Russie (Décision 2006/62/CE) en 2006 pour favoriser l'alignement sur l'acquis de l'UE sur la base de normes communes volontaires. Le programme TAIEX aide également les pays voisins en matière d'application et de respect de la législation européenne. Il est principalement axé sur la demande et contribue à fournir une expertise personnalisée et appropriée pour résoudre les problèmes dans des délais très courts.

TAIEX fournit quatre types d'assistance :

Des missions d'experts dans les pays bénéficiaires : elles durent au maximum cinq jours (avec un maximum de deux experts). L'objectif est d'apporter des conseils sur des projets législatifs spécifiques et sur le fonctionnement du processus administratif, de fournir des recommandations sur les textes législatifs et leur mise en œuvre, d'expliquer l'acquis de l'UE et de présenter des exemples de bonnes pratiques.

Des ateliers ou des séminaires dans les pays bénéficiaires : ils ne durent généralement pas plus de deux jours. Ils présentent et expliquent des questions relatives à l'acquis de l'UE auprès d'un large public du même pays ou de plusieurs pays ayant un intérêt commun pour les questions abordées.

Des visites d'étude dans les États membres : elles comportent des ateliers de cinq jours au maximum (avec un maximum de trois fonctionnaires du pays bénéficiaire) qui permettent de comprendre comment les États membres traitent les questions pratiques liées à la mise en œuvre et à l'application de la législation de l'UE.

Des missions d'évaluation TAIEX : plusieurs experts des États membres de l'UE y préparent des rapports analytiques entre pairs et des recommandations sur l'état des lieux législatif, institutionnel et administratif dans des domaines définis d'un pays bénéficiaire.

Une poursuite de la hausse des demandes TAIEX dans les pays couverts par l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)

En 2013, TAIEX a enregistré 614 requêtes émanant des 15 pays bénéficiaires, soit un chiffre annuel équivalent à celui de 2010, le plus élevé depuis l'ouverture en 2006 de l'assistance TAIEX aux pays couverts par la politique du voisinage et du partenariat. Ceci confirme l'engouement des bénéficiaires pour l'outil TAIEX.

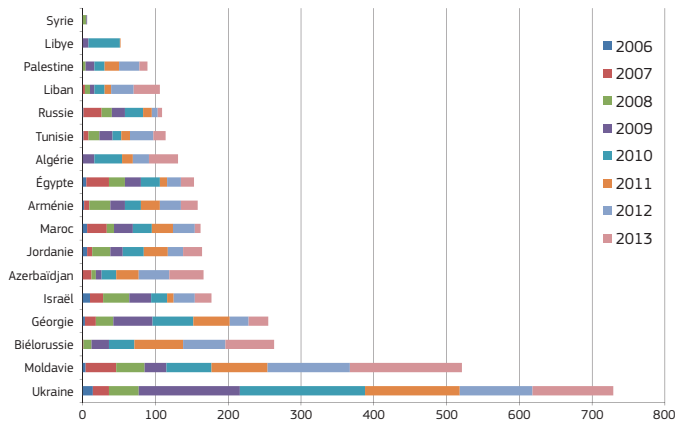
En parallèle, TAIEX a organisé cette même année 408 événements pour les pays bénéficiaires également répartis entre missions d'experts (119), visites d'étude (162) et ateliers ou séminaires (127).

Nombre de demandes d'assistance TAIEX reçues pour l'IEVP par année (2006-2013)

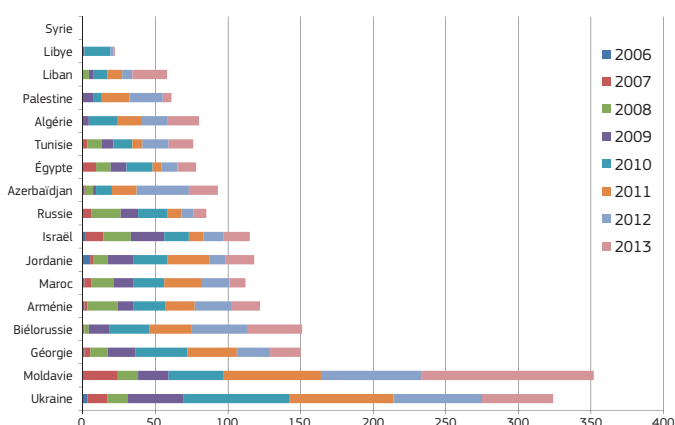
2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
52	217	288	449	616	531	588	614

Au nombre des plus fervents utilisateurs de TAIEX, comme l'an passé, la Moldavie et l'Ukraine arrivent en tête avec respectivement 154 et 111 demandes, illustrant l'intérêt constant des administrations de ces pays pour les domaines relatifs à l'acquis, notamment. Au sud, l'Algérie a montré un regain d'intérêt significatif pour l'instrument en doublant sa demande d'une année sur l'autre passant de 22 à 40. D'autres pays du sud, comme le Liban ou la Jordanie, ont continué d'utiliser de façon soutenue l'outil TAIEX. A noter également que les autorités libyennes ont exploré la possibilité de renouer avec l'utilisation de TAIEX, suspendue depuis 2010.

Nombre de requêtes pour un même pays par année



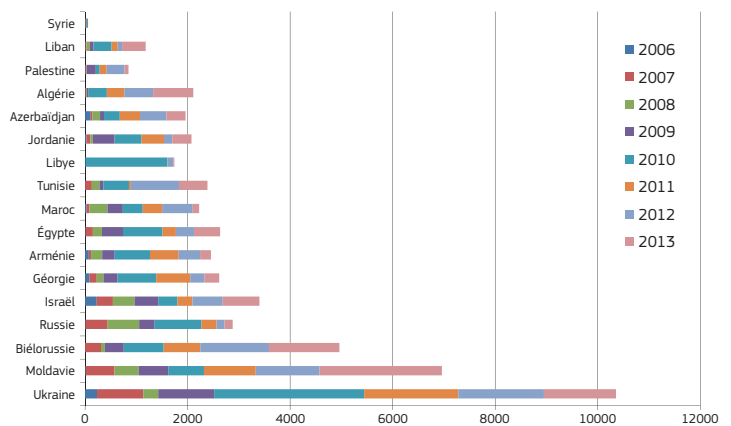
Nombre d'événements pour un même pays par année



Un outil qui touche un grand nombre de participants

Au total, depuis 2006, les pays ont bénéficié de plus de 2 000 activités nationales auxquelles ont participé plus de 50 000 personnes, dont 10 000 en 2013, un chiffre équivalent à celui de l'an passé et soulignant la capacité de diffusion de l'outil.

Nombre de participants inscrits par pays (2006-2013)



Les domaines couverts en 2013

En 2013, comme lors des années précédentes, les événements ont couvert la plupart des domaines du plan d'action et/ou des accords de coopération et de partenariat ou d'association.

Les défis et changements

La demande continue d'être déséquilibrée entre l'est et le sud du voisinage européen puisque 70% des requêtes de 2013 ont émané des six pays du voisinage oriental et de la Russie. La grande popularité de TAIEX à l'est conduira nécessairement à une priorisation des requêtes décidée conjointement par les délégations et les Unités de gestion de programme des bénéficiaires. A terme, certains pays du partenariat oriental, fortement engagés dans des processus d'association qui réclament plus de mesures de rapprochement avec l'acquis de l'UE, bénéficieront de plus d'attention. Pour ce qui concerne les pays du sud, un effort devra être fourni pour inciter les partenaires à utiliser de manière plus soutenue TAIEX, malgré le contexte instable dans certains de ces pays.

En 2014, TAIEX sera financé par le nouvel instrument européen de voisinage.

SIGMA: Histoires à succès en 2013

Géorgie

En 2013, SIGMA a apporté son soutien à la Géorgie en conduisant une étude de la structure et des fonctions de la Chancellerie. Axée principalement sur les fonctions clés de planification et de coordination des politiques, l'étude a été conduite dans le cadre de la réforme constitutionnelle entrée en vigueur en octobre 2013 et qui redistribue les pouvoirs entre le Président, le Parlement et le Gouvernement. La réforme a également eu un impact important sur le rôle de la Chancellerie et plus généralement sur les pratiques de travail du Gouvernement.

L'étude de SIGMA s'est articulée autour d'un certain nombre d'activités: une analyse de la législation pertinente, la préparation d'un questionnaire détaillé rempli par la Chancellerie, des entretiens avec un large éventail de parties prenantes, et une série de réunions avec la Chancellerie pour discuter de diverses ébauches de l'étude. En plus d'examiner la structure et les fonctions de la Chancellerie, l'étude a également abordé la question des relations entre la Chancellerie et les autres institutions centrales qui jouent un rôle majeur dans la gestion centrale du processus de planification et d'élaboration des politiques (ministère des finances, bureau du ministre d'État pour l'intégration européenne et euro-atlantique).



Les conclusions de l'étude sont appuyées par des recommandations visant à faciliter le développement des capacités et de l'organisation de la Chancellerie et du cadre législatif afférent, ainsi qu'à assurer la complémentarité des fonctions de la Chancellerie avec celles d'autres institutions gouvernementales.

Suite à la finalisation de l'étude, la Chancellerie a mené des consultations sur la hiérarchisation des recommandations de l'étude. En 2014, SIGMA fournira un soutien dans la mise en œuvre des priorités identifiées.

Moldavie

SIGMA fournit une assistance à la Moldavie sur les réformes de la fonction publique de manière continue depuis 2009 et, en 2011-2012, a conduit un examen par les pairs du cadre juridique de la fonction publique et des pratiques de gestion des ressources humaines au sein des administrations publiques. Basé en partie sur les conclusions de cet examen, trois domaines ont été identifiés pour bénéficier d'un soutien supplémentaire de SIGMA en 2013, dont le développement d'un nouveau système de planification, de coordination et de suivi de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique.

Les travaux conduits avec la Chancellerie en 2013 ont conduit à l'élaboration d'un tableau de bord pour la gestion des ressources humaines, de lignes directrices pour le suivi et

l'évaluation du tableau de bord, et de recommandations sur la façon de relier le tableau de bord au registre de la fonction publique et des fonctionnaires. Le travail accompli signifie qu'un système de suivi et d'évaluation complet et robuste est maintenant en place. En particulier, le nouveau système définit clairement les objectifs stratégiques généraux et spécifiques liés à des indicateurs de performance et des cibles concrets, et accorde une responsabilité à plusieurs acteurs clés du système. Par exemple, si le système de suivi détecte des écarts par rapport aux dispositions légales, l'autorité publique concernée devra élaborer et mettre en œuvre des actions correctives.

La mise en œuvre du nouveau système commencera en 2014 et sera orchestrée par la Chancellerie. SIGMA fournira un soutien à cette mise en œuvre à travers l'organisation d'un événement permettant d'analyser les résultats et de continuer à améliorer le système au terme de sa première année de mise en œuvre.

Algérie

En 2013, SIGMA a travaillé avec l'Algérie sur un examen par les pairs de la Cour des comptes, dans le but de soutenir son développement stratégique vers une institution supérieure de contrôle indépendante exerçant ses activités en conformité avec les normes internationales.

L'examen a abordé trois questions clés: (1) l'approche stratégique et méthodologique de la Cour et l'organisation de ses activités de planification et de suivi, (2) les processus et les procédures qu'elle utilise pour conduire ses différentes activités juridictionnelles et d'audit aux niveaux national et régional, et (3) sa gestion des ressources humaines, des technologies de l'information et des communications. Le rapport d'examen a également fourni des recommandations dans le but d'aider la Cour à renforcer ses compétences et son efficacité institutionnelles, et à améliorer la qualité et les résultats de ses activités d'audit.

L'examen par les pairs a aidé la Cour à (1) développer et standardiser sa méthodologie d'audit et à l'harmoniser avec les normes internationales, (2) à renforcer le développement professionnel de ses magistrats, et (3) à identifier des domaines pouvant bénéficier d'une assistance au travers d'un projet de jumelage. En outre, la Cour a décidé de publier le rapport sur son site internet, contribuant ainsi à une augmentation de la transparence et de la responsabilité des institutions publiques en Algérie.



Le rapport va maintenant servir de base à l'élaboration et à la mise en œuvre de la prochaine phase (2014-2017) du plan de développement stratégique de la Cour, pour laquelle la Cour a demandé l'appui de SIGMA.

Pour plus d'information, visitez nos sites internet.

Jumelage

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/twinning_fr.htm

http://ec.europa.eu/enlargement/tenders/twinning/index_fr.htm

TAIEX

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/taiox_fr.htm

http://ec.europa.eu/enlargement/taiox/index_fr.htm

SIGMA

<http://www.sigmaweb.org>